

**AVIS D'IMPÔT 2019****IMPÔT SUR LES REVENUS**

de l'année 2018

La notice de cet avis est disponible dans impots.gouv.fr via la barre de recherche

Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis.

M BOYER QUENTIN
10 AV MARIE VIAN
MARSEILLE 12EME
13012 MARSEILLE

**Vous êtes non imposable
à l'impôt sur le revenu.**

13014

Vos références	Votre situation
<p>Pour accéder à votre espace particulier</p> <p>Numéro fiscal (C) : 30 17 475 835 395</p> <p>N° d'accès en ligne : voir votre déclaration</p> <p>Revenu fiscal de référence : 9 999</p> <p>Référence de l'avis : 19 13 A426087 22</p> <p>Adresse d'imposition au 01/01/2019 : 10 AV MARIE VIAN 13012 MARSEILLE MARSEILLE 12EME</p> <p>Numéro FIP : 131 49 30 0105658789 3 A</p> <p>Numéro de rôle : 011 A</p> <p>Date d'établissement : 09/07/2019</p>	<p>MONTANT DE VOTRE IMPÔT 0 €</p>

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, gérer votre prélèvement à la source, payer, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel :** Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone :** Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source : 0 809 401 401 *
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H
Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS MARSEILLE 11E/12E - S.A.I.D. 2
79 AV DE SAINT JULIEN - CS 80095 13377 MARSEILLE CDX 12
Tél : 04 91 24 15 16

* (Service gratuit + coût de l'appel)

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2021 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

Pour les revenus de l'année 2018, le droit de reprise de l'administration fiscale s'exerce jusqu'à la fin de la 4^e année qui suit celle au titre de laquelle l'imposition est due soit le 31 décembre 2022 (II de l'article 60 de la loi de finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 pour 2017).

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

AVIS D'IMPÔT 2019**Impôt sur les revenus de l'année 2018**

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS 1.0
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
C									

COORDONNÉES BANCAIRES CONNUES AU TITRE DE L'IMPÔT SUR LES REVENUS (sous réserve de modification)

Votre compte bancaire : FR03 2004 1010 0819 4525 8A02 958 LBP CENTRE DE MARSEILLE

Celui-ci est utile pour les éventuels prélèvements d'acomptes, l'éventuel versement d'une restitution ou d'une avance de crédit et réduction d'impôt ou le paiement d'un solde d'impôt sur les revenus.

Détail des revenus	Déclar. 1				Total
Salaires.....	3716				
Autres revenus imposables.....	7394				
Total des salaires et assimilés ²	11110				
Déduction 10% ou frais réels.....	- 1111				
Salaires, pensions, rentes nets.....	9999				9999
Revenu brut global.....					9999
Revenu imposable.....					9999
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴					5
Décote.....					- 5
Impôt sur le revenu net avant corrections.....					0
Montant net de votre imposition.....					0
IMPOT NET					
Total de l'impôt sur le revenu net, et reprises éventuelles.....					0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.					
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES					
Revenu fiscal de référence ²⁵					9999
PRELEVEMENT A LA SOURCE					
Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401					